



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER 2019**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte financier 2018 de l'université Bordeaux Montaigne, l'affectation de son résultat ainsi que l'affectation d'écritures de régularisation comptable sur le compte des réserves facultatives.**

1) Données de la comptabilité budgétaire

En comptabilité budgétaire, les recettes correspondent aux encaissements. L'établissement a encaissé 90 978 253 € de recettes. Elles sont suivies selon 2 agrégats : globalisées /fléchées (c'est-à-dire ciblées pour un projet particulier, notamment pour la recherche).

Leur taux d'exécution au niveau de l'établissement, tous budgets confondus est de 98,84 % (98,14 % en 2017) :

- 99,69 % pour les recettes globalisées
- 83,67 % pour les recettes fléchées:

Les autorisations d'engagement correspondent au plafond voté par le conseil d'administration déterminant la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice. Par rapport aux prévisions arrêtées lors du Budget Rectificatif, elles ont été exécutées à hauteur de 97,52 % (contre 96,50% pour 2017) pour un montant de 91 176 553 €.

Les crédits de paiement correspondent aux dépenses de l'établissement décaissées. Ils sont arrêtés à 90 084 401 € pour l'exercice. Par rapport à la prévision arrêtée au BR, ils ont été exécutés à hauteur de 97,21 % (contre 95,71% en 2017) :

- 98,91 % pour la masse salariale
- 90,75 % pour le fonctionnement
- 81,92 % pour l'investissement

Sur le volet masse salariale, l'écart observé entre la projection de consommation des crédits de masse salariale et le constat de l'exercice 2018 est évalué à 848 132 € (664 158 € en 2017). Par rapport à l'enveloppe globale des crédits de masse salariale consommés, soit 76 752 028 €, cet écart s'explique notamment par la sous-exécution des crédits de masse salariale positionnés sur les opérations pluriannuelles (contrats de recherche et hors recherche) et celle liée aux opérations hors paie (médecine du travail, action sociale, cotisation FIPHFP, ...). Il s'explique également par la délégation en cours d'exercice des moyens complémentaires Parcoursup dans un calendrier qui ne permettait pas une pleine mobilisation sur l'exercice, compte tenu des contraintes calendaires de la campagne d'emplois, des opérations de recrutements et des délais liés à l'élaboration des programmes pédagogiques.

S'agissant des dépenses de fonctionnement (10 162 998 € de dépenses décaissées), l'exercice 2018 est marqué par une augmentation problématique du volume de décaissement sur les 2

derniers mois de l'année (27,13 % en 2018 contre 24,80 % en 2017 – pour rappel plus de 30 % en 2016).

Le calendrier d'exécution des dépenses d'investissement a connu une légère amélioration mais l'année 2018 a enregistré un volume limité des dépenses (3 169 374 € en 2018 contre 4 815 740 de CP décaissés).

Le solde budgétaire traduit en exécution l'écart entre les dépenses décaissées et les recettes encaissées. Il correspond donc au flux de trésorerie généré par l'activité de l'organisme. Le solde budgétaire consolidé s'élève donc à 893 851 €.

Malgré la mise en place d'un 3^{ème} BR adopté lors du dernier CA de l'exercice pour faciliter les déprogrammations sur l'exercice et la réouverture des crédits dès le budget initial N+1, de gros écarts ont encore été observés entre la prévision et le résultat.

La trésorerie de l'établissement est arrêtée à un montant de 19 945 103 € (18 890 794 € en 2017). Elle progresse de 1 054 308 € et représente au 31/12/2018 près de 83 jours des crédits de paiement afférents à la masse salariale et au fonctionnement.

2) Données de la comptabilité générale

S'agissant des données de la comptabilité générale :

- Sont inscrites en dépenses, toutes les charges à rattacher à l'exercice, qu'elles donnent lieu ou non à décaissement dans l'année, qu'il s'agisse de charges réelles ou d'écritures de régularisations comptables.

Ces charges sont ventilées en 3 enveloppes : fonctionnement, personnel, investissement

- Sont inscrits en recettes, tous les produits à rattacher à l'exercice, qu'ils donnent lieu ou non à encaissement dans l'année, qu'il s'agisse de produits réels ou d'écritures de régularisations comptables.

Ces produits sont ventilés par origine de financeurs.

Par rapport à l'exercice précédent, la section de fonctionnement est marquée par une variation plus forte des produits (+2.62%) que des charges (+1.23%) conduisant à la réalisation d'un résultat arrêté à 1 471 047 € (rappel : 219 357 € en 2017 et 430 409 € en 2016). Ce résultat excédentaire est donc supérieur à ceux observés en 2016 et 2017. Il revient au niveau observé sur les exercices antérieurs (exemple : résultat observé en 2014 de 1 425 118 €).

a) Les recettes

La Subvention pour Charges de Service Public (78 590 572 €) est en hausse (+1,79 %) par rapport à l'année précédente. Elle est répartie à 92,09 % sur la masse salariale et 7,91 % sur les crédits de fonctionnement. La grande dépendance de l'établissement par rapport à cette subvention est illustrée par 2 chiffres : elle représente 85,20 % des recettes totales et 86,58 % des dépenses du compte de résultat.

Les autres subventions, qui représentent un montant de 3 313 436 € soit 3,59 % de nos recettes, sont en baisse de - 4,42 % sur l'exercice. Outre les effets de quelques changements de périmètre comptables, cette baisse s'explique aussi par le fait que les subventions accordées sur projets pluriannuels sont comptabilisées à l'avancement en comptabilité générale, c'est-à-dire à hauteur des charges supportées sur l'exercice. On ne peut donc pas en déduire une baisse globale de ces recettes mais plutôt le fait que l'on a moins dépensé sur ces actions pluriannuelles durant cet exercice.

Le compte financier 2018 enregistre une poursuite de l'évolution très encourageante des droits, redevances, ventes et prestations de service : 5 563 489 € en 2016, 6 160 284 € en 2017 et 6 854 296 € en 2018.

Ces hausses s'expliquent en partie par l'augmentation des recettes liées aux droits d'inscription qui progressent de plus de 11% (augmentation des effectifs, augmentation des effectifs des cours du jour du DEFLE). Elles ne doivent pas masquer pour autant la baisse des recettes liées aux ventes de publications et aux prestations de recherche.

Il convient de rappeler que le MESR utilise le ratio d'alerte : ressources propres/recettes encaissables afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP (taux < 13%). Il convient de souligner la progression des résultats en 2018 qui se traduit par une nette amélioration du ratio (passage de 11.2 % en 2016 à 11.7% en 2017 et 12,42% en 2018) même si notre établissement reste encore en-dessous de la zone d'alerte.

b) Les charges de fonctionnement

Pour la première fois depuis 2014, le compte financier 2018 acte une baisse du poids des charges de personnel dans le budget de fonctionnement : 82.53% en 2014, 83.59% en 2015, 83.51% en 2016, 83.70% en 2017 et 83,29% en 2018.

Les charges de personnel de l'établissement ont progressé au global de 557 212 € entre 2017 (75 038 307 €) et 2018 (75 595 519 €).

En termes de masse salariale (dans laquelle on réintègre les impôts et taxes sur rémunération), la hausse de 0.83 % en comptabilité générale doit être rapportée à l'évolution de la SCSP (+1.89%).

Cette hausse se décompose de la manière suivante :

- Une hausse de la masse salariale des titulaires de 213 593 €, hausse toute relative compte tenu de leur poids dans la masse salariale globale de l'établissement, avec :

Chez les titulaires enseignants : +146 133 €, conséquence d'une hausse de l'indice moyen de 822 à 831 points en partie contrebalancée par des effectifs en baisse de 3,7 ETPT. Cette dernière trouve son origine dans les gels de postes opérés par l'établissement dont l'effet s'est surtout fait sentir à la rentrée 2017 : - 4 ETPT. La rentrée 2018 (+8 ETPT) impactera, elle, principalement 2019.

Chez les titulaires BIATSS : + 67 460 €. Les ETPT sont stables à 318 et l'INM moyen ne gagne que 4 points, malgré le PPCR, du fait notamment des recrutements Sauvadet majoritairement de catégorie C.

On observe une relative stabilité de la part des contractuels. Les contractuels BIATSS CDD/CDI augmentent sensiblement en nombre (+7,2) et en euros (+217 859) mais cette évolution doit être replacée dans le contexte de la quasi disparition de nos contrats aidés (-16 ETPT et - 193 507 €) qui étaient prioritairement affectés sur les fonctions documentaires et les fonctions d'entretien. Alors que les ETP de CAE liés aux fonctions documentaires ont été partiellement compensés par des CDD, les fonctions d'entretien ont été externalisées, générant ainsi des dépenses de fonctionnement hors périmètre de la présente note.

Les heures complémentaires ont augmenté de 253 295 €. Cette hausse s'explique par la hausse des effectifs étudiants de la rentrée 2017 et les premiers impacts des parcours adaptés à la rentrée 2018.

Les dépenses de masse salariale représentent en 2018 85.54 % de nos recettes encaissables de fonctionnement (87.14 % en 2017 et 86.62 % en 2016). Même si nous restons au-delà du seuil d'alerte relatif à cet indicateur fixé à 83 % par le MESR, notre université a réussi cette année à inverser une tendance bien ancrée ces dernières années.

Avec un montant de 7 817 166 €, les achats et services extérieurs représentent le deuxième poste de dépenses. Ces consommations, globalement maîtrisées, ne progressent par rapport à 2017 que de 1.67 %. Sur le plan des dépenses énergétiques, on observe une légère baisse des dépenses cumulées d'électricité et de gaz. On peut souligner cette année une augmentation importante des contrats de nettoyage consécutive à la fin des contrats aidés (374 425 € en 2018 contre 121 945 € en 2017).

Du côté des dépenses non décaissables, il convient de souligner la hausse constante des charges d'amortissement qui sont fixées à 4 117 237 € en 2018 (3 705 364 € en 2016 et 3 737 170 € pour 2017).

La capacité d'autofinancement est en forte augmentation cette année. Elle passe de 1 539 343 € en 2017 à 3 265 888 € en 2018. Pour rappel, elle se situait à 3 439 269 € en 2015. La CAF couvre cette année tous les investissements et permet même d'abonder le fonds de roulement.

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 3 184 679 €, soit le niveau d'investissement le plus faible observé depuis 5 ans. Cette baisse s'explique en partie par les reprogrammations de fin d'année et les délais liés à la finalisation des études sur certains gros projets.

Au terme de ce compte financier 2018, le fonds de roulement est en hausse de 187 465 €. Il est arrêté à 11 523 306 €. Il équivaut à 48 jours de charges décaissables. Cet indicateur constitue une norme prudentielle : on considère que les fonds de roulement doivent pouvoir répondre à un besoin de financement au moins égal à 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, 15 jours sous certaines conditions

Ce fonds de roulement est cependant largement gagé par les engagements pris (notamment les 7 437 691 € du Plan Pluriannuel d'Investissement voté par le CA) et les provisions (notamment 1 762 464 € de provisions pour dépréciation des stocks). Au final, le fonds de roulement réellement mobilisable est ramené à 829 300 €, soit 4 jours de charges décaissables. La faiblesse de ce fonds de roulement mobilisable constitue un véritable problème pour l'établissement en ce sens qu'il ne nous permet pas en l'état actuel de faire face aux besoins d'investissements immobiliers liés notamment à l'Opération Campus ou aux autres opérations comme l'augmentation prévisible du budget de la CLEFF.

L'ordonnateur a souligné 4 points principaux sur l'analyse de ce compte financier :

- L'augmentation globale des ressources propres qui permet une moindre dépendance à la Subvention pour Charges de Service Public ne doit pas masquer les points d'inquiétude liés à la baisse attendue des recettes liées à la taxe d'apprentissage et à celle observée sur les contrats et prestations de recherche ;
- La complexité de notre organigramme budgétaire actuel et les difficultés de fongibilité entre les structures budgétaires se traduisent par une sous-exécution des crédits de fonctionnement ;
- L'amélioration de la maîtrise de la masse salariale observée en 2018 va être à nouveau mise à rude épreuve en 2019 du fait de l'extension en année pleine de la hausse des ETP enseignants de la rentrée 2018, du financement incomplet de l'indemnité compensatrice CSG et surtout de l'absence du financement de notre GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 350 000 € cette année ;
- Enfin, les bons résultats de ce compte financier marqué par un résultat excédentaire et l'abondement du fonds de roulement ne doivent pas se traduire par un quelconque relâchement dans la trajectoire pluriannuelle tracée pour le Budget Initial 2020. En effet, les besoins de financement liés à l'Opération Campus ou aux autres opérations immobilières comme la CLEFF vont nécessiter de dégager des nouveaux crédits

mobilisables pour garantir la soutenabilité de notre ambition d'améliorer notre cadre de vie et notre environnement de travail.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des conclusions du rapport du Commissaire aux Comptes qui a certifié, sans réserve, que les comptes présentés étaient réguliers et sincères, qu'ils donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de l'exercice.**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une modification de la politique d'amortissement relatif aux biens immobiliers.**

Par une délibération du CA du 17 juin 2011, le CA avait adopté une politique d'amortissement des composants des bâtiments (40 ans pour les fondations et l'enveloppe extérieure des bâtiments, 25 ans pour les aménagements intérieurs et 15 ans pour les travaux d'étanchéité).

Cette clé de répartition ne paraît plus adaptée à la complexité de la gestion du patrimoine immobilier et à la nécessité, dans une optique de dévolution du patrimoine, d'identifier de manière précise la durée de vie des biens et donc le juste prix de leur renouvellement.

Dans cette optique, le CA a donc adopté des nouvelles règles d'amortissement ;

- 2nd œuvre (plâtrerie, revêtement sol, peinture, agencement, menuiserie intérieure) et installations techniques (y compris ascenseur) dont études : 15 ans
- Couverture – étanchéité dont études : 20 ans
- Façades, menuiseries extérieures, serrurerie dont études : 30 ans
- Structure : VRD (voiries, réseaux divers, aménagements paysagers), Gros œuvre, démolitions, désamiantage –forages dont études et Agencements, aménagements de terrains : aménagés/bâtis (VRD) : 40 ans
- Agencements, aménagements de terrains nus et acquisition de bâtiments modulaires : 10 ans

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité l'additif n°4 aux tarifs de l'université.**

Cet additif porte principalement sur :

- La création de tarifs pour la mise à disposition des salles informatiques
- L'adoption de nouveaux tarifs pour le DEFLE (formation Français Objectifs Universitaire et diverses formations du 1^{er} semestre 2019)
- La création de tarifs correspondant à un colloque interdisciplinaire du 20 et 21 mars 2019 porté scientifiquement par SPH et coordonné par la FTLV
- Un ensemble de tarifs de colloques coordonnés par la Direction de la Recherche.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé d'une liste d'admissions en non-valeur accordées par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, pour un montant total de 540,39 €.**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une remise portant sur la facture d'eau du Bordeaux Etudiants Club (BEC), suite à une fuite d'eau désormais réparée.**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une dérogation à la politique de gestion des frais de mission et décidé d'accorder, sur la base d'une convention avec l'Ambassade de France en Tanzanie, un per diem de 150 € par jour.**

L'Ambassade de France en Tanzanie a lancé un projet FSPI « Attractivité de la France, Recherche et Innovation dans la Communauté d'Afrique de l'Est ».

Dans le cadre de cet appel à projet, l'UBM s'est vu attribuer une subvention pour la réalisation d'un projet de formation et de recherche intitulé « Le corridor de développement Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania » (SAGCOT) en collaboration avec l'université Dar Es Salaam en Tanzanie.

Le montant total de cette subvention, au titre de l'année 2019, s'élève à 24 500 € et vise à couvrir la réalisation des activités suivantes : missions de terrain en Tanzanie (4650 €), mobilités internationales d'étudiants tanzaniens (17 500 €), mobilité internationale d'enseignants tanzaniens (2350 €), consolidation d'un réseau scientifique Tanzanie-France.

Considérant le souhait de l'Ambassade de soutenir ce projet, une dérogation a été accordée pour utiliser un per diem de 150€ (accordé par l'Ambassade) à la place de 100,50€ (politique des mission UBM) pour la mobilité entrante des enseignants tanzaniens.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de l'entrée au capital de la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement SRIA (structure chargée de la conduite des travaux de l'Opération Campus) de Bordeaux Métropole, laquelle devient actionnaire à 5% de la SRIA.**

Cette entrée au capital de la SRIA s'effectue par cession d'une partie des actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations et la région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 126 946€ au profit de Bordeaux Métropole (soit 5% du capital de la SRIA) et de la renonciation des universités à exercer leur droit de préemption sur ces actions.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la liste de tous les marchés publics passés en 2018 en vertu de la délégation de pouvoir accordée à la présidente de l'université**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université des études étrangères de Tokyo (Japon), l'université d'Hirosaki (Japon), l'université Ibn ZOHR d'Agadir (Maroc), l'université Quilmes de Buenos Aires (Argentine), l'université linguistique de Minsk (Biélorussie), l'université municipale de Moscou (Russie), l'université d'études internationales de Xi'An (Chine)**